

Annexe I au Règlement des hypothèques

Taux hypothécaire

Le Conseil de fondation a décidé d'abaisser le taux d'intérêt pour les hypothèques dès le 1^{er} juillet 2017 à :

1.25 %	pour les assurés actifs et les rentiers
1.50 %	pour les anciens assurés et les personnes externes.

Zürich, le 21 mars 2017

Le Conseil de fondation



Bernhard Keller
Président



Peter Ramel
Vice-Président